

Madame la présidente;

La délégation togolaise par ma voix, voudrait mercier le gouvernement japonais et le Secrétariat général du TCA pour l'organisation réussie de cette conférence.

Les armes qui échappent à tout contrôle ainsi que leur acquisition et leurs transferts illicites posent un problème de sécurité récurrent dans le monde et plus particulièrement en Afrique, c'est pourquoi les questions de paix et de sécurité demeurent des préoccupations de premier ordre pour les Etats ainsi que pour les organisations internationales, régionales et sous régionales. Ce sont des questions de grande importance pour le développement de nos pays notamment africains qui sont, malheureusement, handicapés par la prolifération et le commerce non réglementé des armes légères et de petit calibre largement répandus sur leurs territoires.

L'absence de contrôle de ces armes attise les guerres civiles et sont, entre autre, à l'origine des tensions et l'augmentation du taux d'actes criminels et terroristes.

Face à cette situation, plusieurs pays sont amenés à s'armer afin d'assurer la protection de leurs populations et ce, au détriment des programmes de développement qui auraient dû prendre corps dans les conditions normales. C'est dire que des défis sécuritaires persistent dans cette zone

et nécessitent la mise en place des instruments internationaux juridiquement contraignants pour les relever.

C'est pourquoi l'adoption du Traité sur le Commerce des Armes le 02 avril 2013 et son entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, a eu un écho favorable dans le processus de désarmement international, en ce sens que sa mise en œuvre devrait permettre de mettre en place un dispositif transparent et efficace qui met l'accent sur des dispositions juridiquement contraignantes, fondées sur les réalités actuelles de l'industrie de la défense et de la préservation de la paix internationale.

En effet, le Traité ne s'oppose pas au droit de tout Etat souverain de s'armer légitimement en vue de défendre son intégrité territoriale et ses citoyens. Toutefois, la préservation de la paix internationale doit être un impératif absolu.

Au regard de ces avantages multiples, le Togo l'a signé dès l'ouverture à signature le 3 juin 2013 et l'a ratifié le 08 octobre 2015. Pour son internalisation au plan national, un avant projet de loi portant contrôle des armes à feu, des munitions et autres matériels connexes, initié par la Commission sur les armes légères, pour prendre en compte les manquements constatés par le rapport au TCA et autres textes pertinents comme la Convention de la CEDEAO sur les ALPC et le Protocole sur les armes à feu, est à l'étude au niveau du Gouvernement. C'est dire que

le Togo attache un prix à ce traité de haute importance pour la sécurité internationale.

D'autres initiatives internes ont été prises pour une meilleure connaissance du Traité et ses implications. Ces actions ont été possibles grâce à une série d'ateliers sur toute l'étendue du territoire en 2017 et 2018 dans le cadre du "projet de formation pour l'appropriation et la mise en œuvre du traité sur le Commerce des Armes ; Plaidoyer pour l'adoption et la vulgarisation de l'avant-projet de loi relatif au régime des armes au Togo » financé par le Fonds d'Affectation Volontaire pour la mise en œuvre du TCA.

Malheureusement, nous constatons avec regret, que plusieurs pays de la sous région ouest africaine sont confrontés à d'importants problèmes de sécurité du fait de la présence abondante des armes dans cette zone. En dehors des armes d'autres menaces nouvelles qui incluent le trafic de drogue, le crime organisé, le terrorisme et l'extrémisme radical, sont légion.

Pour mettre fin au menaces nouvelles qui incluent le trafic de drogue, le crime organisé, le terrorisme et l'extrémisme radical, sont légion, des mesures appropriées doivent être envisagées pour réduire la souffrance humaine à partir, du moins, des transferts d'armes responsables.

A ce titre un atelier sur le renforcement des capacités des acteurs africains dans la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) a été

organisé du 04 au 06 décembre 2017 à Lomé au Togo, grâce aux soutiens du Secrétariat Général du TCA et de ses partenaires, ainsi que de l'Union Africain.

Globalement, l'activité a permis aux acteurs africains :

- d'accroître leurs connaissances sur le contenu du TCA en vue de sa mise en œuvre dans leurs différents pays ;
- de développer une meilleure compréhension du TCA et de ses mécanismes ;
- de développer une meilleure synergie entre les Missions de Genève et les capitales africaines.

Pour terminer, je voudrais vous informer que, les 1er et 02 août 2018, l'équipe d'Expertise France, chargée de la coordination du programme de sensibilisation au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) de l'Union Européenne (UE) dénommé Projet ATT Outreach (ATT-OP II) a séjourné à Lomé dans le cadre d'une visite initiale qui a permis, à travers un séminaire, de mieux comprendre le projet et d'identifier les priorités nationales en vue de l'adoption d'une feuille de route qui couvre la période de 2017 à 2020.

Le Togo attend beaucoup de la présente Conférence et manifeste à ce sujet toute sa disponibilité à abriter d'avantages de projets du TCA dans le cadre de son universalisation.

Je vous remercie de votre aimable attention